

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Mâconnais Beaujolais Agglomération

**Correspondant :** M. Jean-Patrick COURTOIS, Président de MBA, 67 Esplanade du Breuil CS 20811, 71011 Mâcon cedex, tél. : 03 85 21 01 75, courriel : [marchespublics@mb-agglo.com](mailto:marchespublics@mb-agglo.com), adresse internet du profil acheteur : <http://www.territoires-numeriques-bfc.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché : Acquisition, livraison et installation de mobiliers pour les différents sites de Mâconnais Beaujolais Agglomération**

**Type de marché de fournitures :** Achat

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 39130000

**Code NUTS :** FRC13

**L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur**

**Durée de l'accord-cadre :** 4 an(s)

- Valeur estimée (HT) : 208000 euros (Euros)

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Cet accord-cadre concerne l'acquisition, la livraison et l'installation de mobiliers pour les différents sites de Mâconnais Beaujolais Agglomération. les prestations font l'objet d'un accord- cadre qui s'exécute par l'émission de bons de commande, au fur et à mesure des besoin, en application des articles 78 et80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du premier bon de commande. L'accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 52 000 euro(s) HT pour la période initiale et 52 000 euro(s) HT pour chaque période de reconduction soit 208 000 euro(s) HT maximum pour la durée totale du contrat.
- Nombre de reconductions éventuelles : 3
- Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : La durée du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du premier bon de commande. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme le nombre de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an soit une durée maximale de 4 ans.

**Prestations divisées en lots :** non

**Cautionnement et garanties exigés :** Aucun cautionnement n'est exigé

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Les crédits sont inscrits au budget de Mâconnais Beaujolais Agglomération. les prix de règlement sont calculés en appliquant aux quantités les prix appliqués par le titulaire à l'égard de l'ensemble de sa clientèle, déduction faite de la remise consentie à la collectivité indiquée dans le Bordereau des Prix Unitaires. Cette remise est constante durant toute la durée du marché.

Il sera fait application des taux de TVA en vigueur lors de l'émission de la commande sauf dispositions

réglementaires contraires.

les prix sont révisables par le biais d'un ajustement de prix annuel selon les dispositions indiquées au CCAP.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières** : non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation** :

- Critères de sélection des candidatures : Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer la situation juridique, ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.
- Situation juridique - références requises : Déclaration sur l'honneur pour vérifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (ces éléments peuvent être produits au moyen du formulaire non obligatoire DC1, version du 26 octobre 2016)
- Capacité économique et financière - références requises : Déclaration concernant le chiffre d'affaire globale et le chiffre d'affaire concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Liste des principales prestations effectuées au cours de 3 dernières années, minimum 3 références, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

**Marché réservé** : Non

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI.

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations, noté sur 45 pts jugé d'après le montant total HT du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) (45 %)
- Valeur technique de l'offre, notée sur 40 pts, jugée d'après les sous-critères indiqués dans les documents de la consultation (40 %)
- Délais de livraison, noté sur 5 pts, jugé d'après le bordereau des délais de livraison et de garantie (5 %)
- Durée de la garantie, noté sur 5 pts, jugé d'après le bordereau des délais de livraison et de garantie (5 %)
- Développement durable (Dispositions mises en oeuvre par le candidat), noté sur 5 pts, jugé d'après le mémoire technique (5 %)
- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure** : Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres** : 05 mars 2018 à 12 h 00

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice** : MAPA\_FOURN\_MOBILIER

**Renseignements complémentaires** : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le profil d'acheteur Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté (e-bourgogne) ou peut être remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande, par écrit, soit par courriel à l'adresse : marchespublics@mb-agglo.com ou par courrier à l'adresse suivante : Mâconnais Beaujolais Agglomération - Service de la Commande Publique - 67 Esplanade du Breuil - CS 20811 - 71011 Mâcon cedex. Les conditions de remise des plis sont définies dans le règlement de la consultation : poste avec AR, dépôt contre récépissé. Les plis sont à déposer à la réception de

Mâconnais Beaujolais Agglomération (siège) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h. La transmission des plis par voie électronique se fait uniquement sur le profil d'acheteur Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté (e-bourgogne), les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmissions des plis par voie électroniques sont définies au règlement de la consultation.

Après examen des offres; la collectivité se réserve la possibilité d'engager des négociations en deux phases :

- Durant la 1ère phase, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières ou inacceptables avec tous les soumissionnaires concernés, à condition que leur offre ne soit pas anormalement basse. Les offres inappropriées sont éliminées.

- Durant la 2ème phase, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les trois candidats les mieux classés.

Pour chacune de ces phases, les candidats appelés à négocier seront prévenus par courrier des modalités pratiques de la négociation. Cependant, il sera possible d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

Il est demandé aux candidats de remettre des échantillons conformément aux dispositions indiquées dans les pièces de la consultation.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 01 février 2018

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Mme GROS Véronique , Mâconnais Beaujolais Agglomération, 67 Esplanade du Breuil CS 20811, 71011 Mâcon cedex, tél. : 03 85 21 01 75, courriel : [marchespublics@mb-agglo.com](mailto:marchespublics@mb-agglo.com), adresse internet : <https://www.territoires-numeriques-bfc.fr>

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Dijon, 22 Rue Assas, 21000 Dijon, tél. : 03 80 73 91 00, télécopieur : 03 80 73 39 89, courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Dijon, 22 Rue Assas, 21000 Dijon, tél. : 03 80 73 91 00, télécopieur : 03 80 73 39 89, courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)